

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2014

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Véronique RUDAZ, adjointe
 Philippe LÄDERMANN, adjoint

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Jean-Pierre GANTNER, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2014
2. Présentation des comptes de l'exercice 2013
3. Projet de construction à la Vy-Neuve: point de la situation
4. Sécurité dans le village
5. Drainage des terrains communaux
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers(ères) de leur présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2014

Complété d'une proposition du Maire pour une modification relative à la discussion sur le plan d'extraction des gravières, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation des comptes de l'exercice 2013

Catherine Koumrouyan, secrétaire comptable de la commune, présente les différents tableaux relatifs aux finances communales, ainsi que le détail des comptes de fonctionnement de l'exercice 2013. Elle indique que des modifications importantes vont intervenir dès ce printemps, en vue de la mise en œuvre du standard comptable fédéral pour les institutions publiques. Tout devrait être prêt pour la préparation du budget 2016 et cela impliquera un gros effort pour les mairies. Hubert Dethurens déplore que les petites communes

doivent également appliquer l'entier du dispositif prévu, alors que ce sont les villes qui ont des besoins plus spécifiques.

Quelques précisions et commentaires sont apportés sur certains postes des comptes :

- Cartes journalières CFF : Hubert Dethurens relate les derniers développements intercommunaux sur cette question. Il a récemment interpellé la commune d'Avully, qui assure la gestion de ces cartes pour les 7 communes partenaires. En effet, il y a une incohérence du fait que les frais d'achat sont partagés à part égale entre les 7 communes, alors que les recettes des ventes sont partagées au prorata du nombre d'habitants de chaque commune. Cette pratique désavantage les petites communes qui pourtant participent substantiellement aux recettes. Suite à la décision des partenaires de modifier la pratique, la commune d'Avully a décidé de rompre l'accord les liant pour prendre en charge, seule, tant les frais que les recettes ; les habitants des autres communes pourront néanmoins continuer à bénéficier de la prestation jusqu'à nouvel ordre. Hubert Dethurens donne lecture du courrier de la commune d'Avully y relatif et déplore cette réaction exagérée ; il indique par ailleurs être en cours de discussion avec la commune de Bernex qui autorise déjà les habitants des petites communes à acheter des cartes journalières dans sa mairie.
- Vêtements pompiers : Thierry Arn remercie la commune pour les efforts financiers consentis, afin de vêtir les pompiers de la compagnie de manière adéquate.
- Travaux aux routes : Catherine Koumrouyan rappelle que le dépassement important à cette rubrique avait été autorisé par le Conseil municipal en sa séance du 22 avril 2013, mais relève qu'une délibération aurait dû être votée.
- Travaux de réhabilitation aux canalisations : Catherine Koumrouyan rappelle que le dépassement à cette rubrique est compensé dans sa totalité, puisque les coûts ont été d'une part remboursés par la subvention cantonale à hauteur de 30% et, pour le solde, remboursés par le fonds cantonal prévu à cet effet.
- Perception fiscale : pour commenter l'augmentation du montant des recettes fiscales par rapport à celui porté au budget selon l'estimation de l'Etat, Hubert Dethurens donne lecture d'un courrier du Département des finances qui apporte quelques explications à cette hausse.
- Au vu de la situation financière très avantageuse, la question est posée des projets envisagés par l'exécutif pour investir au patrimoine administratif communal : Hubert Dethurens relève que c'est là aussi le rôle des membres du Conseil municipal que de faire des propositions pour l'avenir ; pour sa part, il souhaite mettre en œuvre le projet de réaménagement du rez de la mairie qui a dû être repoussé, la mairie étant déjà très occupée avec la

construction du nouveau bâtiment locatif. A ce propos, Philippe Lädermann relate qu'une solution est actuellement étudiée afin de remédier aux problèmes du plafond de la salle de réunion. Néanmoins, c'est la globalité de l'espace au rez de la mairie qu'il convient de repenser.

La secrétaire-comptable est remerciée pour sa présentation circonstanciée.

3. Projet de construction à la Vy-Neuve : point de la situation

Le document fixant le montant des loyers est distribué ; Hubert Dethurens remercie vivement Philippe Lädermann pour le travail important mené afin de calculer le meilleur rapport coût/rendement attendu des loyers, tout en maintenant ceux-ci à une hauteur raisonnable. Il est précisé que l'amortissement prévu dépassera 50 ans et que le prix du terrain a été pris à Frs 120.- le m², ce qui est bien évidemment loin de la réalité. Ainsi, le coût au m² de logement est de Frs 330.-. Sont inclus dans les prix indiqués une place de parking dans le souterrain (valorisée à Frs 100.- par mois), ainsi que la jouissance de terrasse ou jardin (valorisée à Frs 100.- par mois). Le montant de Frs 30.- par pièce de charges mensuelles a été communiqué par la régie, à situation équivalente (eau offerte à revoir à l'usage). Ces prix peuvent être considérés comme définitifs.

Bradley Stillwagon demande ce qu'il en sera des places de parking supplémentaires au sous-sol. L'exécutif répond qu'un courrier a été adressé aux locataires Maison-Forte 2, afin de leur proposer en priorité une place (à Frs 100.- par mois); quelques personnes du village ont déjà également manifesté leur intérêt. Hubert Dethurens ajoute que des places seront très certainement réservées pour les besoins de la commune. Thierry Arn rend attentif aux difficultés qui pourraient survenir si des places de parking sont louées à des personnes extérieures. Cette question doit effectivement être abordée dans le bail.

Philippe Lädermann indique que le gros œuvre de la construction est bien avancé et que la collaboration avec l'entreprise générale Guillet est particulièrement efficace et agréable. D'ici fin avril, il sera possible de rendre aux locataires Maison-Forte 2 une partie de leur jardin qui sera réensemencé rapidement. La réduction des loyers de 10 à 15%, qui leur a été accordée pour compenser l'impact des travaux de construction, sera renégociée en juin.

A une question d'Andreea Capitanescu Benetti, il est répondu qu'une quinzaine de dossiers de candidature ont déjà été reçus ; le délai fixé est à fin mai. La commission d'attribution des logements pourra se réunir ensuite.

4. Sécurité dans le village

Hubert Dethurens informe le Conseil que l'exécutif a reçu une entreprise de sécurité privé afin de disposer de patrouilles la nuit dans la commune. La

commune de Chancy a eu de bons résultats avec cette entreprise. Le contrat prévoit 3 jours de patrouille (dont certainement le samedi) durant 45 minutes. Il donne lecture des dispositions du contrat, tout en rappelant que le premier recours lors d'incidents restent les autorités de police cantonale. Le coût de cette intervention est de Frs 626.- par mois et est prévu au budget. Hubert Dethurens regrette néanmoins de devoir prendre de telles dispositions, mais c'est la seule réponse appropriée devant le manque de personnel assermenté dans notre secteur, que ce soit de la police ou des douaniers. Il importe dès lors d'y remédier, car l'effet dissuasif d'une telle présence est indéniable.

Thierry Arn déplore que la commune s'engage sur cette voie, contestant le fait du désengagement de la police ; il reste dubitatif sur les effets de ces patrouilles privées, parfois problématiques, et préférerait que ce soient des agents de police municipale qui interviennent. Hubert Dethurens ne souhaite pas travailler avec ces agents car leurs heures de travail ne correspondent pas à nos besoins et leur coût est excessif. Il est demandé en conclusion qu'une évaluation sérieuse de cette surveillance soit effectuée en fin d'année.

5. Drainage des terrains communaux

Hubert Dethurens rappelle que, de manière récurrente, la question de l'amélioration des drainages des terrains communaux a été abordée par le Conseil. Aussi, il propose de soumettre lors d'une prochaine séance une délibération portant sur un crédit d'investissement qui couvrirait la totalité des coûts sur plusieurs années, plutôt que de prévoir chaque année un montant au budget pour une partie. Le périmètre concerné se déploie de chaque côté de l'avenue de Cavoitane sur 25 hectares environ.

Dominique Pascual souhaite que cette délibération soit assortie d'un plan des parcelles concernées pour disposer d'une vue globale. Le Maire estime que cela serait trop restrictif et préfère indiquer les zones concernées. Jean Bartardon estime que ces travaux sont urgents, car, si la politique agricole change, ce qui paraît prévisible, les terrains aujourd'hui en jachère doivent pouvoir produire dans de bonnes conditions. Si rien n'est fait, ces terrains redeviendront les marais que l'on connaissait autrefois. Bradley Stillwagon souhaite qu'un montant figure néanmoins au budget annuel pour l'entretien courant.

En résumé, il s'agirait de creuser une tranchée tous les 8-10 mètres, à 1 mètre de profondeur, dans laquelle du gravier est posé qui facilite l'écoulement dans un petit drain qui lui-même rejoint un plus gros collecteur ; celui-ci conduit les eaux dans l'Eaumorte.

6. Communications de l'exécutif

- ❖ *Projet de plan d'extraction au lieu-dit « Les Parues »* : Hubert Dethurens donne lecture de la réponse de la commune de Soral aux autorités cantonales ; il se dit déçu des commentaires apportées qui lui paraissent peu pertinents.

- ❖ *Lettre aux manèges environnants* : lecture est donnée d'une lettre adressée à tous les manèges des environs afin de les rendre attentifs à mieux faire respecter les cultures et chemins par les cavaliers. Un document « le cavalcode » est annexé qui détaille les règles en la matière.
- ❖ *Zone inondable contrôlée* : le dispositif existant sera complété cet été par l'ajout d'une petite digue de 50 cm sur le talus en bas du chemin des écoliers.
- ❖ *Football Club* : après une discussion entre l'exécutif et le Président du FCL, celui-ci a adressé à tous les entraîneurs une liste de contrôles systématiques à effectuer, afin que cessent les déprédations au centre sportif et que s'améliore la gestion des déchets. Hubert Dethurens envisage de faire mettre en place par le buvetier un système de verres consignés durant les matchs. Il évoque par ailleurs la polémique qui reprend autour des soirées tardives sur le site et des pressions sur la buvette.
- ❖ *Don en faveur des victimes syriennes* : la mairie versera, sur son fonds de bienfaisance, la somme de Frs 1'000.- à Caritas.

7. Divers

- ❖ Andreea Capitanescu Benetti demande qui est responsable de changer un miroir cassé sur la route du Coteau ; il lui est répondu qu'elle doit regarder avec le propriétaire.
Elle souhaite remercier la mairie pour la mise à disposition de la salle au rez de la mairie lors du premier marché, ainsi que pour la prise électrique qui sera installée à l'extérieur. Le groupe sera attentif au rangement et au nettoyage des lieux.
Andreea indique également que des pétitions ont été collectées dans trois communes, relatives à la modification de parcours du L. Elle donnera plus de détails sur cette initiative lors d'un prochain Conseil. Le maire lui suggère de faire aboutir ces pétitions rapidement au Grand Conseil, car les échéances sont proches, ainsi que de bien choisir les personnes qui seront auditionnées par la commission du Grand Conseil.
Finalement, Andreea souhaite donner quelques informations sur le climat tendu qui règne au sein du comité du jardin d'enfants ; ce dernier montre une réaction discutable sur la question des heures supplémentaires et du projet pédagogique. Le maire lui adresse ses remerciements pour sa ténacité et lui réitère son soutien pour venir en personne si le ton devient trop polémique. Il rappelle que la commune peut en tout temps suspendre sa subvention.
- ❖ Jean-Pierre Gantner donne des informations sur le programme de la fête de la musique à Laconnex le 21 juin : le thème retenu est « Les enfants fêtent la musique » ; des artistes/enseignants viendront assurer des animations par groupe d'âge sur des périodes de 45 minutes. Les sites prévus sont en bas de la route du Lavoir et sur le terrain à l'arrière de la maison de la

famille Benetti. Il souhaite pouvoir utiliser le podium de la commune comme petite scène ; à voir car cette installation doit être posée sur un terrain stable. Un WC chimique sera loué par la commune et un tout-ménage adressé aux habitants.

- ❖ Thierry Arn souhaite que la commune réfléchisse à la possibilité d'acquérir un lot de verres consignables qui pourraient être utilisés lors des manifestations communales. A voir si cela peut déjà être réalisé cette année. Il aimerait par ailleurs que la mairie initie l'invitation pour la réception prévue le 12 mai en l'honneur du capitaine des pompiers sortant.

8. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h45.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale